

Une délégation de notre organisation a été reçue ce mardi 22 janvier au ministère de l'Intérieur par le Préfet Philippe ALLONCLE, Délégué aux coopérations de sécurité.

Cette rencontre avait un double objectif :

- 1 **Réaffirmer que la revendication prioritaire de FOPM est d'obtenir l'ouverture de négociations sur le volet social, notamment :**
  - La généralisation à un taux unique de l'ISF (indemnité spécifique de fonction),
  - L'intégration de l'ISF dans le calcul de la pension de retraite,
  - L'intégration de la catégorie C en cat. B, de l'actuelle cat. B en cat. A et intégration de l'actuelle cat. A dans un nouveau cadre d'emplois de direction et de conception de cat. A,
  - La bonification quinquennale (gain d'une annuité tous les 5 ans) pour l'ensemble des cadres d'emplois de la police municipale.

**2 Renouveler notre demande de rendez-vous avec le Ministre.**

Ce dernier n'a pas pu nous recevoir personnellement ce mardi, faute d'un agenda chargé !! Si nous remercions le Préfet ALLONCLE de nous avoir reçus, nous lui avons fait remarquer que le Ministre a néanmoins trouvé le temps pour recevoir les représentants des autres services de sécurité publique. Nous avons bien insisté auprès du Préfet pour qu'il transmette au Ministre, le sentiment de colère et d'exaspération des policiers municipaux qui en ont assez d'être les parents pauvres des forces de sécurité intérieure et qu'ils exigent la prise en compte rapide de leurs revendications sur le volet social.

**FOPM et les syndicats qui ont rejoint le FRONT UNITAIRE POUR LE VOLET SOCIAL, APPELLENT LES POLICIERS MUNICIPAUX A LA MOBILISATION**

**DANS LE CADRE DE LA SEMAINE D'ACTION ORGANISEE PAR *FORCE OUVRIERE* POLICIERS MUNICIPAUX, GARDES CHAMPETRES, ASVP, OPERATEURS VIDEOS**

**TOUS A MATIGNON LE 07 FEVRIER, pour porter nos revendications :**

- Augmentation immédiate des salaires,
- La prime de 1.000 euros pour tous, comme proposée dans le privé,
- Le maintien et l'amélioration du statut général des fonctionnaires,
- La fin des suppressions de poste,
- Le maintien du Code des pensions civils et militaires et de la CNRACL.

Fait à Paris, le 31 janvier 2019

Le secrétariat fédéral